

# « Accompagner les mamans, pas seulement les soigner »

**La maternité de l'hôpital organise samedi 16 novembre la Journée de la naissance pour faire découvrir ses spécificités. L'occasion de faire un zoom sur ce service où naissent 1500 bébés chaque année.**

**L**es femmes d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier. Les maternités non plus. Depuis une dizaine d'années, le centre hospitalier de Vienne a fait un effort particulier sur l'accueil des futures et jeunes mamans.

« Longtemps, l'hôpital a été une maison fermée, figée dans ses pratiques, ce n'est plus le cas », résume Frédéric Abad, sage-femme cadre. De plus en plus, le service se veut à l'écoute des patientes et de leurs demandes. « Notre boulot, c'est accompagner les mamans, pas seulement les soigner. Tout en gardant la sécurité qui est notre maître mot. D'ailleurs, une équipe médicale est sur place 24 heures/24. »

## Yoga, acupuncture, consultation allaitement...

Ces dernières années, la maternité a mis en place divers services complémentaires : yoga prénatal, consultation allaitement, acupuncture, etc. « On adapte notre matériel et nos pratiques, explique Florence Zimmermann, cadre supérieur du pôle femme-enfant. Par exemple, on propose la périnatalité déambulatoire, qui permet aux mamans d'avoir une périphérie et de se déplacer quand même. Des encainnes viennent aussi d'être installées dans les salles d'accouchement pour écouter de la musique et le petit-déjeuner est désormais proposé sous forme de buffet pour



Environs 1500 bébés naissent chaque année à la maternité de Vienne, classée niveau 2. Le service se compose de 10 gynécologues-obstétriciens, 12 sage-femmes, 32 auxiliaires de puériculture, 8 agents de service hospitalier, 2 cadres de proximité et 1 cadre supérieur.  
Photo Phœnix

que les patientes soient moins dérangées dans leurs chambres. « On priviliege le confort, l'écoute, en étant le moins intrusif possible », résume Frédéric Abad. « Le projet de naissance est devenu très important, alors qu'avant, c'était négligé. »

## Bientôt une salle d'accouchement physiologique

Les femmes souhaitent avoir des accouchements les plus naturels possible. « On est à 60-70 % de périphérie aujourd'hui, contre 85-90 % il y a une dizaine d'années », note Florence Zimmermann. L'équipe travaille donc actuellement à l'aménagement d'une salle d'accouchement physiologique, sans table d'accouchement, mais avec un divan, une baignoire et du matériel plus confortable.

Chloé LENA

## REPÈRES

### Journée de la naissance le 16 novembre

Samedi 16 novembre, de 9 h à 17 h, la maternité de Vienne organise la Journée de la naissance afin de présenter le service et ses offres de soins. Au programme : information sur la préparation à l'accouchement, le retour à la maison, le suivi du bébé... Mais aussi des ateliers de découverte des différentes offres de soins : yoga, massage bébé, sophrologie, allaitement, modelage mammaire. Et des visites de la maternité. Entrée libre. Inscriptions aux ateliers sur <https://ypt.me/bKJH>.

## Prado : écourter son séjour à l'hôpital

Proposé depuis 2016 à la maternité de Vienne, le Prado, pour Programme de retour à domicile, est un dispositif de l'Assurance-maladie qui permet aux femmes d'écourter leur séjour à l'hôpital.

« Chaque jour, un agent de la CPAM passe dans les chambres pour proposer ce service », explique Nathalie Berlin, manager Prado-Nord-Ile de la région de l'Assurance-maladie. « Si l'état de santé de la maman et du bébé le permet, en accord avec l'équipe soignante, elle a la possibilité de quitter la maternité 48 à 72h après son accouchement (contre cinq jours auparavant pour un premier enfant), en échange d'un accompagnement à la maison par une sage-femme de ville, soit la



Florence Zimmermann, Frédéric Abad, Nathalie Berlin et le docteur Nathalie Bouruet présentent le dispositif.

sage-femme, soit une nouvelle. » La CPAM fournit ainsi une liste des professionnels de la région. La sage-femme fait une visite à domicile dans les 24 heures suivant la sortie précoc de l'hôpital, puis au moins deux autres. Elle examine à chaque fois la mère et son enfant. « Il s'agit vraiment d'un service

qui répond aux demandes de certaines mamans », expliquent Florence Zimmermann et Frédéric Abad, cadres de la maternité. Il n'y a aucune obligation de l'utiliser.

Le tout est pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, dans la limite des douze jours après la naissance.

Cla.